

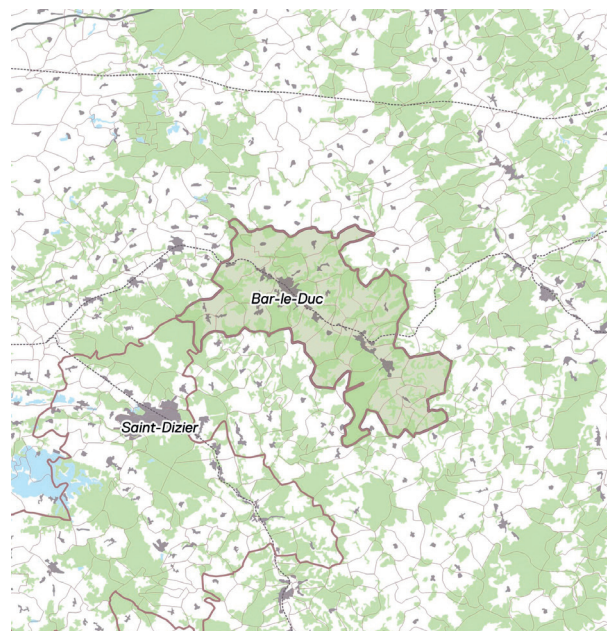
Communauté d'agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse

Portrait d'agglomération

DATES CLÉS

- 1^{er} janvier 2013 : création de la nouvelle Communauté d'Agglomération regroupant 27 communes
- 1^{er} Janvier 2014 : extension de la Communauté d'Agglomération à 32 communes
- 1^{er} janvier 2015 : extension à 33 communes (séparation de Loisey-Culey en 2 communes)
- Président : Bertrand Pancher depuis le 14 avril 2014

	Population	Nombre de communes	Superficie (km ²)
CA de Bar-le-Duc	36 187	33	400
Ville Centre	15 950	1	23.62
SCoT	65 088	124	1 745



ADEUS
Sources : IGN Geofla 2016 ;
Réalisation : ADEUS, mars 2017

Périmètres
■ limite d'agglomération — autoroute
□ commune voie ferrée

COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BAR-LE-DUC SUD MEUSE

Les « compétences obligatoires »

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la Ville
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Les « compétences optionnelles »

- Assainissement des eaux usées
- Eau
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

Les « compétences facultatives »

- En lien avec le développement économique : Hall d'expositions/salle de congrès et de spectacles ; Elaboration et suivi de Zones de Développement de l'Eolien (ZDE).

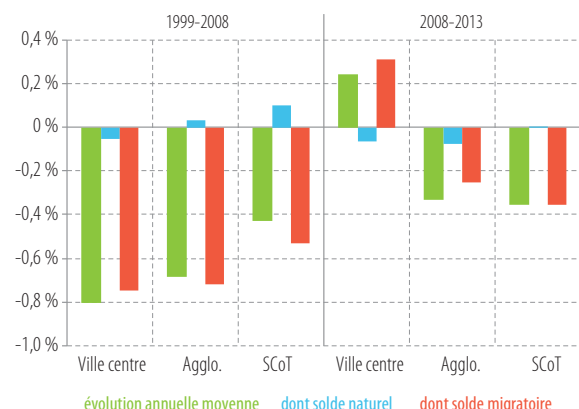
- En lien avec l'aménagement de l'espace : Aménagement numérique d'intérêt communautaire ; Numérisation du cadastre et Système d'Information Géographique (SIG).
- En lien avec la protection de l'environnement : Hydraulique ; Mise en valeur des paysages – Chemin de randonnées.
- En lien avec l'attractivité du territoire communautaire : Soutien à des manifestations ou événements sportifs ou culturels d'intérêt communautaire, le cas échéant organisés par les communes membres ; Schéma communautaire de développement des enseignements artistiques ; Schéma communautaire de développement de la lecture publique ; Actions en faveur de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur ; Charte de coopération en matière d'accueil scolaire et périscolaire ; Aménagement des places publiques ; Schéma d'harmonisation des cœurs de villages.
- En lien avec la sécurité, la tranquillité et la salubrité : Concours apporté au service public d'incendie et de secours ; Gestion de fourrières automobiles ; Gestion d'une fourrière animale, canine et féline ; Plan intercommunal de sauvegarde
- En lien avec l'action sociale d'intérêt communautaire : Accès à la santé et aux soins

LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET URBAINES

Les dynamiques démographiques ville centre/Agglo./SCoT.

Une croissance moyenne annuelle positive en ville centre

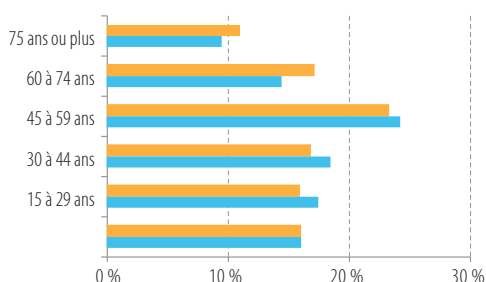
(source : INSEE)



Évolution de la répartition de la population par tranches d'âges

en 2008 et en 2013. Une perte des jeunes actifs sur le territoire

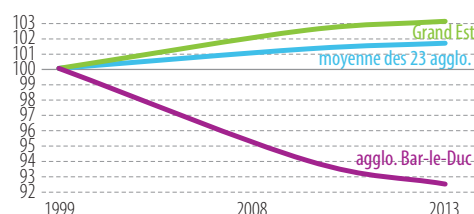
associée à une tendance au vieillissement (source : INSEE)



La perte de population à toutes les échelles du territoire est moins marquée à partir de 2008. La ville de Bar-le-Duc bénéficie d'une légère évolution positive de sa population de +1,2 % entre 2008 et 2013, au contraire de la Communauté d'Agglomération et du territoire du SCoT du Pays Barrois qui ne possèdent pas un solde naturel capable de compenser le déficit migratoire, et ce malgré un solde naturel positif à l'échelle du SCoT. La dynamique positive d'évolution de population sur la ville centre ne permet pas au territoire quelle que soit l'échelle, d'avoir une dynamique favorable. Le territoire de la Meuse est sujet à une dichotomie marquée par rapport à son évolution démographique avec une moitié Nord-Nord/Est (notamment la Communauté de Communes du Pays de Spincourt, etc.) qui a une dynamique positive au contraire du Sud/Ouest de la Meuse où l'évolution de population est plus aléatoire. Ceci s'explique peut-être par la dynamique du sillon lorrain.

65 ans après le début du baby-boom, la tendance générale du vieillissement de la population se retrouve également sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse. Entre 2008 et 2013, la part des « 60 ans et plus » augmente de +4 % sur la Communauté d'Agglomération contre +2 % sur l'ensemble des 23 intercommunalités. Le territoire fait face à un déficit d'attractivité qui a pour conséquence le départ des populations jeunes et actives. Cette tendance a des conséquences directes sur le solde naturel.

Évolution comparée de la population (source : INSEE)



REVENU ET INÉGALITÉS SOCIALES

	CA de Bar le Duc Sud Meuse	Évolution 2006-2014	Moyenne des 23 agglomérations
Revenu moyen des foyers fiscaux	23 514 €	+15 %	25 369 €
Part de foyers fiscaux non imposables	54 %	+8 points	55 %

source : DGI

	CA de Bar le Duc Sud Meuse	Moyenne des 23 agglomérations
Part de la population couverte par le RSA	7,4	8,7 % (moyenne)
IDH4	0,38	0,49 (médiane)

sources : INSEE, CAF, DGI

Le revenu moyen net par foyers fiscaux a augmenté de 15 % entre 2008 et 2013 mais reste bien inférieur à la moyenne des 23 agglomérations du Grand Est (plus de 2 000 € d'écart). Les espaces denses centralisent les plus importantes inégalités sociales et Bar-le-Duc concentre des poches de pauvreté dans certains quartiers de son tissu urbain, expliquant certainement qu'en 2012, 19,7 % des ménages sur la Communauté d'Agglomération vivaient sous le seuil de pauvreté. L'IDH-4, qui mesure le niveau de développement d'une intercommunalité est de 0,38 sur la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc. En comparaison avec les autres territoires étudiés, ce dernier se situe dans la tranche basse, notamment dû à un indice de niveau de vie faible. A titre comparatif, l'IDH de la Communauté d'Agglomération de Commercy est de 0,43 alors que celui de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun est de 0,4. Néanmoins, la part de population couverte par le RSA est bien inférieure à celle constatée pour l'ensemble des 23 agglomérations du Grand Est, avec 7,4 %. Ce faible taux s'explique par le départ des jeunes et des actifs vers d'autres bassins d'emploi.

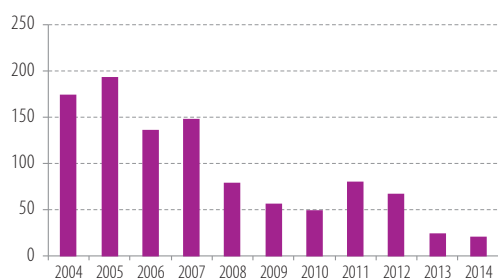
HABITAT ET CONSTRUCTION

Un ralentissement de la construction de logements neufs

Construction neuve sources : INSEE, Sit@del2

CA de Bar le Duc Sud Meuse	
Moyenne 2005-2009	123
Moyenne 2010-2014	48,4
Logements construits entre 2004 et 2014 pour 100 ménages	
CA de Bar le Duc Sud Meuse	6,1 %
Moyenne 23 agglomérations	11,7 %

Évolution de la construction neuve source : INSEE



Évolution de la vacance sources : INSEE, Sit@del2

CA de Bar le Duc Sud Meuse		Moyenne des 23 agglomérations	
2008	2013	2008	2013
9,4 %	10,8 %	7,1 %	8,4 %

En 10 ans, une moyenne de 86 logements est produite chaque année. Néanmoins, la production varie suivant les conjonctures et les périodes plus ou moins propices à l'investissement. Entre les périodes 2005-2009 et 2010-2014, la construction neuve a fortement diminué : -60,7 % sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bar le Duc Sud Meuse contre -10 % pour l'ensemble des 23 intercommunalités. Le pic des années 2005-2006 (54 % des logements créés entre 2005 et 2009) dû à la mise en place de nouveaux systèmes de défiscalisation (Prêts à taux zéro en 2005, Plan de relance Loi Sellier en 2010...) a permis une reprise de la construction neuve, qui se déprécie depuis 2012.

A l'image de nombreux territoires en Lorraine, la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse fait face à un taux de vacance important de 10,8 % (supérieur à la moyenne des 23 intercommunalités de 8,4 %), soit 298 logements vacants supplémentaires entre 2008 et 2013. Ce phénomène est principalement concentré dans le parc immobilier le plus vieillissant de la collectivité, mais également dans les communes rurales ou à proximité de Bar-le-Duc où certains biens ne répondent plus aux attentes du marché immobilier (petits logements ou grands logements, notamment dans le QPV de Bar-le-Duc, à Ligny et Tronville-en-Barrois), plus aux normes énergétiques, anciennes fermes, etc.). Les deux centres-bourgs, à savoir Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois, sont particulièrement concernés par cette problématique.

LES ÉCHANGES AVEC LES INTERCOMMUNALITÉS DU GRAND EST

Migrations résidentielles en 2013 avec les intercommunalités (principaux flux) - source : INSEE

Flux entrant		Flux sortant	
CC Haute Saulx et Perthois Val d'Ornois	10 %	CC Haute Saulx et Perthois Val d'Ornois	12 %
CC du Pays de Revigny Sur Orvain	10 %	CC du Pays de Revigny Sur Orvain	7,5 %
Métropole du Grand Nancy	5 %	Métropole du Grand Nancy	13 %
CA Commercy - Void - Vaucouleurs	5 %	CA Commercy - Void - Vaucouleurs	4 %
CC Entre Aire et Meuse - Triaucourt - Vaubécourt	5 %	CC Entre Aire et Meuse - Triaucourt - Vaubécourt	7 %
CA de Saint Dizier Der et Blaise	5 %	CA de Saint Dizier Der et Blaise	2,5 %
CA du Grand Verdun	3 %	CA du Grand Verdun	4 %
Métropole du Grand Paris	3 %	CA de Metz Métropole	3 %

Navettes domicile-travail en 2013 avec les intercommunalités (principaux flux) - source : INSEE

Flux entrant		Flux sortant	
CA Bar le Duc Sud Meuse	66 %	CA Bar le Duc Sud Meuse	80 %
CC Haute Saulx et Perthois Val d'Ornois	8,5 %	CC Haute Saulx et Perthois Val d'Ornois	3 %
CC du Pays de Revigny Sur Orvain	6 %	CC du Pays de Revigny Sur Orvain	4 %
CC Entre Aire et Meuse - Triaucourt - Vaubécourt	5 %	CC Entre Aire et Meuse - Triaucourt - Vaubécourt	1 %
CA Commercy - Void - Vaucouleurs	3 %	CA Commercy - Void - Vaucouleurs	1 %
CC du Sammiellois	1 %	CC du Sammiellois	0,5 %
Métropole du Grand Nancy	1 %	Métropole du Grand Nancy	2 %
CA du Grand Verdun	1 %	CA du Grand Verdun	1 %

La Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse abrite environ 17 300 emplois. 11 371 de ces emplois sont occupés par des habitants de l'intercommunalité. 5 929 le sont donc par des personnes habitant à l'extérieur, résidants essentiellement dans le reste du bassin Sud meusien.

La Communauté d'Agglomération de Bar le Duc se révèle être un important pôle d'emplois local. La présence de la préfecture de la Meuse la rend sujet à des migrations résidentielles et des déplacements pendulaires avec la majorité des territoires du département (Communauté de Communes du Pays de Revigny sur Orvain, Communauté de Communes Haute Saulx et Perthois Val d'Ornois, Communauté d'Agglomération Commercy, Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, etc.). Son attractivité dépasse les limites départementales puisque des échanges de flux migratoires résidentiels se font avec Paris ou la métropole du Grand Nancy.

A l'instar de collectivités comme celle d'Epinal dans les Vosges, la Communauté d'Agglomération de Bar le Duc Sud Meuse est le principal pôle d'un territoire à dominante rurale.

De plus, l'intercommunalité couvre la quasi-totalité du bassin de vie et d'emploi pour le Sud-Ouest de la Meuse. La part des actifs vivant et travaillant sur le territoire est donc significative avec plus de 80 % et de nombreux flux de migrations pendulaires se font avec les collectivités proches.

Part des actifs occupés vivant et travaillant sur le territoire

source : INSEE

CA de Bar le Duc Sud Meuse	Moyenne des 23 agglomérations
80,2 %	76 %

LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

Une certaine résilience de l'économie locale

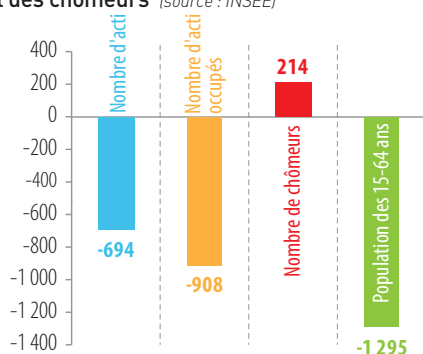
		Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
2008	CA Bar le Duc Sud Meuse	70,9 %	62,3 %	12,2 %
	Moyenne des 23 agglo.	70,4 %	61,5 %	12,7 %
2013	CA Bar le Duc Sud Meuse	71,9 %	61,8 %	14 %
	Moyenne des 23 agglo.	71,2 %	60,3 %	15,4 %

source : INSEE

Accusant la crise débuté en 2008, le taux de chômage sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse augmente tout de même moins vite que sur l'ensemble des 23 intercommunalités du Grand Est entre 2008 et 2013 (+1,8 point contre +2,7 points). Cette évolution suit la tendance nationale.

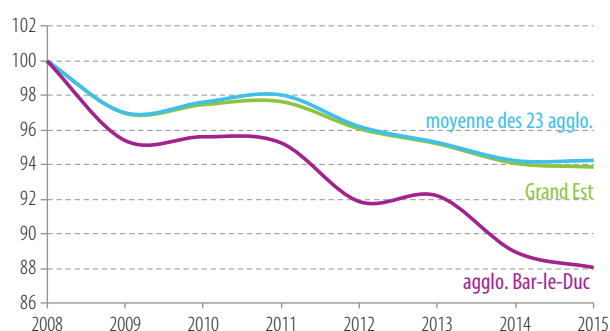
Quant au taux d'emploi en légère diminution sur la période 2008-2013, il reste supérieur d'un point à celui de l'ensemble des 23 intercommunalités du Grand Est. Cette tendance s'explique par le départ des actifs vers d'autres bassins d'emploi plus attractifs.

Variation 2008-2013 des 15-64 ans, des actifs, des actifs occupés et des chômeurs (source : INSEE)



Évolution de l'emploi salarié privé (base 100 en 2008)

source : ACOSS

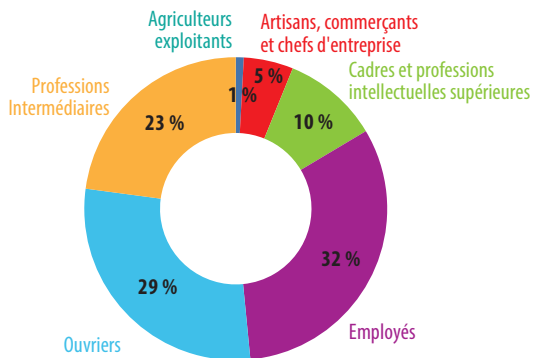


Bien qu'irrégulière, l'évolution de l'emploi salarié privé sur la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse a suivi une trajectoire décroissante et nettement inférieure à celle du Grand Est ou de l'ensemble des 23 intercommunalités du Grand Est, avec une perte de -12 % contre -5,75 % entre 2008 et 2013. Ceci s'explique probablement par le recul de l'activité industrielle, historiquement bien représentée sur le bassin Sud meusien (entreprises de métallurgie, industrie agroalimentaire, etc.)

Un territoire marqué par la présence d'emplois industriels

Les catégories socioprofessionnelles des actifs

source : INSEE



La Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse se caractérise par une part des employés et des ouvriers supérieure à la moyenne du Grand Est. L'activité industrielle représente en 2013 plus de 15 % de l'emploi local contre 11,8 % sur le département.

Les taux de chômage les plus élevés touchent en majorité la catégorie ouvrière (19,5 % des ouvriers sont au chômage en 2013) et les employés (15,2 % des employés sont au chômage en 2013).

Part de l'emploi présentiel

source : INSEE

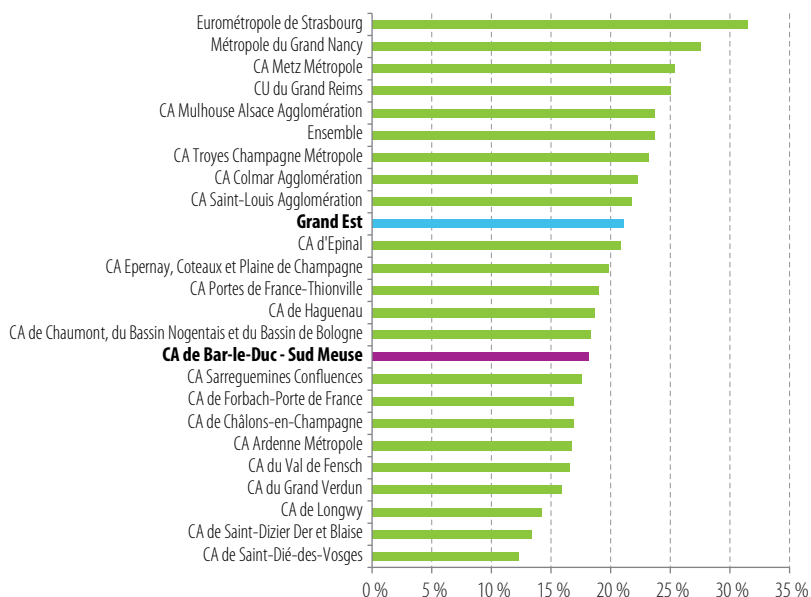
	CA Bar le Duc Sud Meuse	Moyenne des 23 agglomérations
2008	70,5%	67,4 %
2013	74,2 %	68,7 %

Le taux d'emploi présentiel sur la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc est nettement supérieur à la moyenne des 23 intercommunalités du Grand Est : 74,2 % contre 68,7 %. Avec la préfecture de la Meuse comme ville principale, l'emploi local est fortement représenté par le commerce de proximité et les administrations publiques.

La proximité avec Nancy (1h) qui concentre une des plus grandes parts d'emplois dans les fonctions métropolitaines supérieures (28 %), explique certainement que celle de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud s'élève à 18 %, la situant dans la moyenne basse des 23 intercommunalités du Grand Est.

Part d'emplois dans les fonctions métropolitaines supérieures en 2013

source : INSEE



LES ACTIONS, LE(S) PROJET(S)

État des lieux des documents cadres (état d'avancement, périmètre...) et autres documents définissant la ou les stratégie(s) territoriales.

Interdépartemental

- Contrat de développement CIGEO – En cours de rédaction par l'Etat
- Fusion des CCI de la Meuse et de la Haute Marne

Département

- Schéma départemental d'accès aux services
- Création d'une agence d'attractivité au niveau départemental
- Action du GIP Objectif Meuse

Pays Barrois

- Scot adopté en décembre 2014
- Projet de territoire en cours de réflexion – actuellement en pause
- Schéma de mobilité en cours de réflexion – établissement de la stratégie en cours
- Contrat de ruralité – en cours de rédaction
- Contrat Lorraine et territoire – signé en 2014

Communauté d'Agglomération

- Projet de territoire – non lancé, partenariat envisagé avec la Communauté de Communes du Pays de Revigny, premières réflexions autour d'un diagnostic en 2015 - non continué.
- PCAET – Envisagé ; obligation légale pour décembre 2018.

Communal

- Ville de Bar-le-Duc – Agenda 21 - adopté

Quel est le positionnement géostratégique de l'agglomération ? Quelle est sa vision de sa place dans le Grand Est ? Sur quelle alliance se projette-t-elle ?

La Communauté d'Agglomération se situait, dans l'ancien cadre régional, aux limites Ouest de la Lorraine. Aujourd'hui, cette position a évolué **puisque'elle se retrouve intégrée à une Région comprenant les départements limitrophes**. Cela pousse à envisager de **nouveaux axes de développement en direction de la Marne et de la Haute-Marne**. Cette position plus centrale lui ouvre de nouvelles perspectives de développement à l'échelon régional.

La desserte routière de la Communauté d'Agglomération est assez perfectible, la RN 4 traverse le territoire au niveau de Ligny-en-Barrois, le reste du territoire est irrigué par la RN 135 depuis cet axe. La RN 135 fait l'objet d'un projet de mise à 2x2 voies et de contournement des villages pour améliorer la desserte routière, notamment de Bar-le-Duc. Les autres voies d'échange (vers Saint-Dizier, Verdun et Châlons-en-Champagne) sont des

départementales. **L'éloignement du sillon Lorrain et des pôles d'activités champardennais ne donne pas à la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud d'impulsion exogène pour se développer.**

Le développement de l'activité endogène dans les années à venir va principalement dépendre du projet CIGEO qui devrait drainer plus de 2 000 travailleurs sur le territoire pendant une vingtaine d'années puis 500 travailleurs sur le plus long terme.

La Ville de Bar-le-Duc, chef-lieu du département souhaite pour sa part devenir une éco-cité, mettant en avant le développement durable par le biais d'une politique sur les déplacements doux, l'économie verte et les énergies renouvelables.

En termes d'alliances, la Communauté d'Agglomération doit travailler dans plusieurs directions :

- **Renforcer l'intégration dans le Pays Barrois** avec une vision à moyen terme de fusion avec la Communauté de Communes du Pays de Revigny voire avec la Communauté de Communes de la Haute Saulx et Perthois – Val d'Ornois afin de disposer d'un territoire suffisamment important pour réaliser des économies d'échelle et de disposer d'une cohérence en matière de transport et d'économie principalement.
- Analyser les possibilités d'**extension du Pays Barrois vers les territoires à l'Est du département** (nouvelle codecom de Commercy) afin de donner un intérêt nouveau au PETR qui pourrait rapidement être réduit à 3 intercommunalités.
- **Travailler de manière plus étroite avec le Nord de la Haute Marne** et Saint-Dizier en particulier. Une structuration autour de ces deux pôles pourrait permettre l'émergence d'un ensemble de près de 140 000 personnes qui serait susceptible d'avoir un poids plus important au niveau régional. Cette réflexion pourrait émerger des discussions autour du Contrat de Développement Territorial CIGEO.

Quelles sont les priorités affichées en matière de développement économique (offre immobilière et foncière, soutien aux commerces, organisation de l'innovation sur le territoire...)?

L'axe prioritaire de développement est celui autour de CIGEO qui nécessite la structuration de filières spécifiques, la mise en place de foncier et le développement d'un réseau de sous-traitants.

En matière d'offre foncière, l'objectif principal est de **conforter les zones existantes** en les remplissant complètement. Cela concerne notamment la zone de la Grande Terre à Bar-le-Duc.

Le second objectif est de **disposer d'une offre attractive autour de la RN 135** qui relie Bar-le-Duc à Ligny-en-Barrois. Cet axe doit faire l'objet d'une importante opération de mise à 2x2 voies par



l'Etat dans les années à venir, ce qui contribuera à désenclaver une partie du territoire communautaire. Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération projette la création d'une **zone d'activité de 13 ha à moyen terme à Longeville-en-Barrois**.

Une réflexion sera à mener autour d'une **nouvelle zone d'activités autour du nouvel échangeur de Ligny-en-Barrois dans les années à venir** (moyen/ long termes).

Au-delà de ces deux priorités, la Communauté d'Agglomération ne pourra développer de nouvelles zones d'activités ou réaliser des extensions de zones existantes (en respectant les données du SCoT) que si une pré-commercialisation a lieu de manière suffisante en amont.

Pour ce qui est du **développement économique**, une réflexion est portée à l'échelle départementale pour la création d'une **agence d'attractivité**. L'action de la Communauté d'Agglomération s'inscrit dans ce cadre avec la volonté de mettre en place des outils opérationnels (incubateur de start-up ; espace de co-working ; Fablab)

En matière de **soutien au commerce**, la Communauté d'Agglomération projette de reprendre à son compte **l'ancien règlement de soutien à l'immobilier du Conseil Départemental**.

Le lancement d'une **action FISAC** fait l'objet d'échanges entre la collectivité et les UCIA afin de dynamiser le commerce des deux centres principaux de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois. Le commerce de ces deux centres rencontre actuellement les mêmes problématiques que celui d'autres centres urbains dans les communes de moins de 50 000 habitants.

En ce qui concerne l'**organisation de l'innovation**, la Communauté d'Agglomération **dispose d'opportunités limitées dans ce domaine**, principalement en raison du nombre peu important de formations du supérieur dans son territoire. Le développement d'une **filière d'excellence autour de CIGEO** pourrait permettre d'amorcer un changement à ce niveau.

En parallèle, la Communauté d'Agglomération réfléchit à la **mise en place d'un incubateur de start-up, un espace de co-working et un Fablab** pour installer des structures à même de pousser au développement d'activités innovantes.

Quelles sont les priorités affichées en matière d'attractivité résidentielle ? Urbanisme, habitat, transports, grands équipements, environnement...

En ce qui concerne l'**urbanisme**, le SCoT prévoit une logique de rationalisation de la consommation foncière en priorisant la densification du tissu urbain existant tout en éliminant les dents creuses et en limitant le mitage urbain. Il prévoit aussi un renforcement des bourgs centres et de l'armature urbaine du Pays. Au niveau communautaire, cette orientation est assurée par

les communes en l'absence de PLUi. Si la densification semble se mettre en place, le renforcement des bourgs centres n'a pas encore eu de réalité dans les faits.

La Ville de Bar-le-Duc envisage la création d'un éco-quartier sur une friche industrielle, ce qui irait dans ces directions.

En matière **d'habitat**, la Communauté d'Agglomération est en cours de réflexion sur l'organisation de cette compétence. Cependant, des actions sont mises en place, une plateforme de rénovation énergétique a été initiée par le Pays Barrois et son portage est assuré par la Communauté d'Agglomération au niveau du Pays ; une aide communautaire à la rénovation des façades existe aussi (20 façades/an).

Une OPAH pourrait être lancée dans les années qui viennent pour traiter les problématiques les plus urgentes en matière de logement (salubrité...) puis un PLH sera mis en place pour disposer d'une vision plus globale de la question.

Une opération importante de rénovation/déconstruction a lieu dans le quartier prioritaire de la côte Sainte Catherine. Menée par l'OPH de la Meuse, elle vise à faire baisser la vacance dans le quartier qui se monte à près de 30 %. Cela devrait permettre de retendre un peu le marché de l'immobilier à Bar-le-Duc et ses environs.

En ce qui concerne l'habitat, le projet CIGEO ne devrait impacter la Communauté d'Agglomération qu'à la marge avec des installations attendues aux alentours de Ligny-en-Barrois mais peu au-delà. Les bourgs centres devraient attirer les cadres mais leur nombre devrait rester faible.

Pour le transport, la Communauté d'Agglomération est une AOT. Elle dispose de 4 lignes régulières, assure la desserte scolaire, propose une offre de TAD pour les communes non desservies par une ligne régulière et loue des vélos dont certains électriques. L'objectif est de maintenir cette offre de qualité et de réfléchir à une extension du périmètre. En ce qui concerne le transport ferroviaire, la Communauté d'Agglomération dispose de deux gares, la gare multimodale de Bar-le-Duc et la gare de Nançois-Tronville.

La Gare multimodale de Bar-le-Duc est le nœud central du transport qui fait le lien entre le transport ferroviaire, le transport urbain et le transport inter-urbain. Elle est reliée par navette à la gare TGV Meuse. Cette gare dessert Paris et Strasbourg. Le nombre de trajets vers cette dernière étant plutôt réduit.

L'offre ferrée vers Nancy et Paris est de bonne qualité, le maintien de l'offre est nécessaire à l'attractivité de la Communauté d'Agglomération. Une piste de développement serait une meilleure offre vers Châlons-en-Champagne et Reims qui restent des pôles de proximité.

En matière de transport interurbain, il existe des lignes vers Verdun, Gondrecourt, Revigny et Saint-Dizier. La qualité de l'offre vers Saint-Dizier limite le potentiel de développement d'échanges en mode doux entre les deux centres urbains. Le développement autour de CIGEO pourrait être accompagné par une réflexion sur l'offre de transport au niveau de la zone de

LES ACTIONS, LE(S) PROJET(S)

proximité (Sud de la Meuse et Nord de la Haute-Marne.)

Les Grands Equipements sont concentrés dans les deux pôles urbains de la Communauté d'Agglomération, à savoir Ligny-en-Barrois (piscine ; maison de services ; trésorerie ; équipements scolaires du premier et second degrés; médecins ; gendarmerie, gymnase ...) et Bar-le-Duc (équipements scolaires ; équipements culturels ; hôpital ; médecins ; commerces...)

La Communauté d'Agglomération travaille à la remise à niveau des équipements sportifs (stades et gymnases de Bar-le-Duc en lien avec des établissements scolaires du second degré).

En terme d'équipements structurants, les projets les plus importants à court et moyen termes sont :

- L'aménagement du Collège Gilles de Trèves de Bar-le-Duc en vue de créer un centre de culture scientifique, technique et industrielle à rayonnement régional,
- La reconstruction d'un foyer logement passif à Bar-le-Duc qui lance le projet d'aménagement de l'éco-quartier,
- La création d'une salle multi-fonctions par la Communauté d'Agglomération à Bar-le-Duc,
- La rénovation du marché couvert de Bar-le-Duc par la Ville,
- La reconstruction des EHPAD de Bar-le-Duc,
- La rénovation du parc de logements de l'OPH à Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois,
- La création d'un multiplexe à Bar-le-Duc,
- La création de maisons de santé à Ligny-en-Barrois et Bar-le-Duc.

Pour ce qui est de **l'environnement**, la Communauté d'Agglomération doit développer un PCAET avant fin 2018. Elle va donc s'atteler prochainement à cette tâche en proposant un engagement au niveau du Pays Barrois.

Dans ce qui est déjà mis en œuvre, on peut noter : une

protection accrue des ENS, (zone de la ballastière à Ligny-en-Barrois/Givrauval ; zone de la Héronnière à Fains-Véel) ; un **programme d'entretien important qui a été voté au niveau de l'Ornain** pour les 10 prochaines années ; une **réflexion à mener autour d'un programme de protection de la Saulx**.

La Ville de Bar-le-Duc envisage de **transformer la chaufferie du quartier de la côte Sainte Catherine (fioul et gaz) en chaufferie bois**, ce qui aura un impact important en terme d'émission de gaz à effet de serre.

Le Pays Barrois va pour sa part lancer un projet de cadastre solaire qui permettra de développer la connaissance des possibilités d'installation de panneaux solaires sur le territoire.

La **plateforme de rénovation énergétique Sud Meuse** portée par la Communauté d'Agglomération vise à développer les actions de rénovation de logements.





QU'ATTEND L'AGGLOMÉRATION DU SRADDET ?

Qu'attendez-vous du SRADDET ?

La Communauté d'Agglomération attend que le SRADDET apporte des éléments sur 3 volets : l'aménagement durable du territoire, la transition énergétique/écologique et la favorisation du développement économique.

En termes d'**aménagement durable**, il est attendu une meilleure intégration du territoire à son espace proche et de **meilleures communications avec les centres régionaux**. Cela pourrait passer par la réflexion autour de la gare Meuse TGV avec la problématique de **desserte de Strasbourg**, nouvelle capitale régionale mais également **les liaisons avec les principaux pôles régionaux** depuis la gare de Bar-le-Duc (maintien du niveau d'échange avec Nancy – développement de la desserte de Metz et de Reims). Au niveau routier, cela pourra concerner des projets de **désenclavement des territoires ruraux** comme la mise à 2x2 voies de la RN 135 sur toute sa longueur, au-delà de ce qui est inscrit dans le CPER. Ce désenclavement est nécessaire pour le territoire, notamment en prévision de l'implantation de CIGEO.

Enfin, la collectivité attend dans ce domaine que le SRADDET confirme le plan régional d'aménagement en très haut débit et qu'il s'intéresse à la question des zones grises en ce qui concerne la mobilité. Cette question des zones grises est déjà un frein au développement rural et elle ne fera que s'accroître dans les années à venir.

Pour ce qui est de la **transition énergétique/écologique**, le SRADDET devrait prendre en compte les **questions d'habitat** par la rénovation énergétique, la rénovation des ensembles de logements collectifs et la création d'éco-quartiers.

Au-delà de la question du logement, le SRADDET pourra traiter de la **rénovation énergétique du parc immobilier public** qui sera un réel enjeu en termes de gestion dans les années à venir pour les collectivités.

La question de l'**hydraulique** sera aussi essentielle à traiter avec des thématiques liées qui sont déterminantes dans la gestion des cours d'eau (question des espaces naturels sensibles, des restaurations de berges en milieu urbain, des entretiens de cours d'eau pour participer à la restauration des milieux écologiques ; de la gestion de la problématique des inondations en cœur de village).

Le SRADDET devra aussi s'intéresser à la **gestion des déchets**, problématique essentielle en terme de service public local pour accompagner les collectivités dans la prévention des déchets, déterminer des échelles pertinentes de traitement et contribuer au développement du recyclage par la structuration des filières.

En ce qui concerne le **développement économique**, en lien avec le SRDEII, le SRADDET pourrait inciter à la **collaboration entre les territoires** plutôt qu'à la concurrence, il devrait inciter au traitement des **friches industrielles** qui permettront dans l'avenir de dégager du foncier aménagé et desservi par les voies de communication. Pour autant, il ne devrait pas complètement

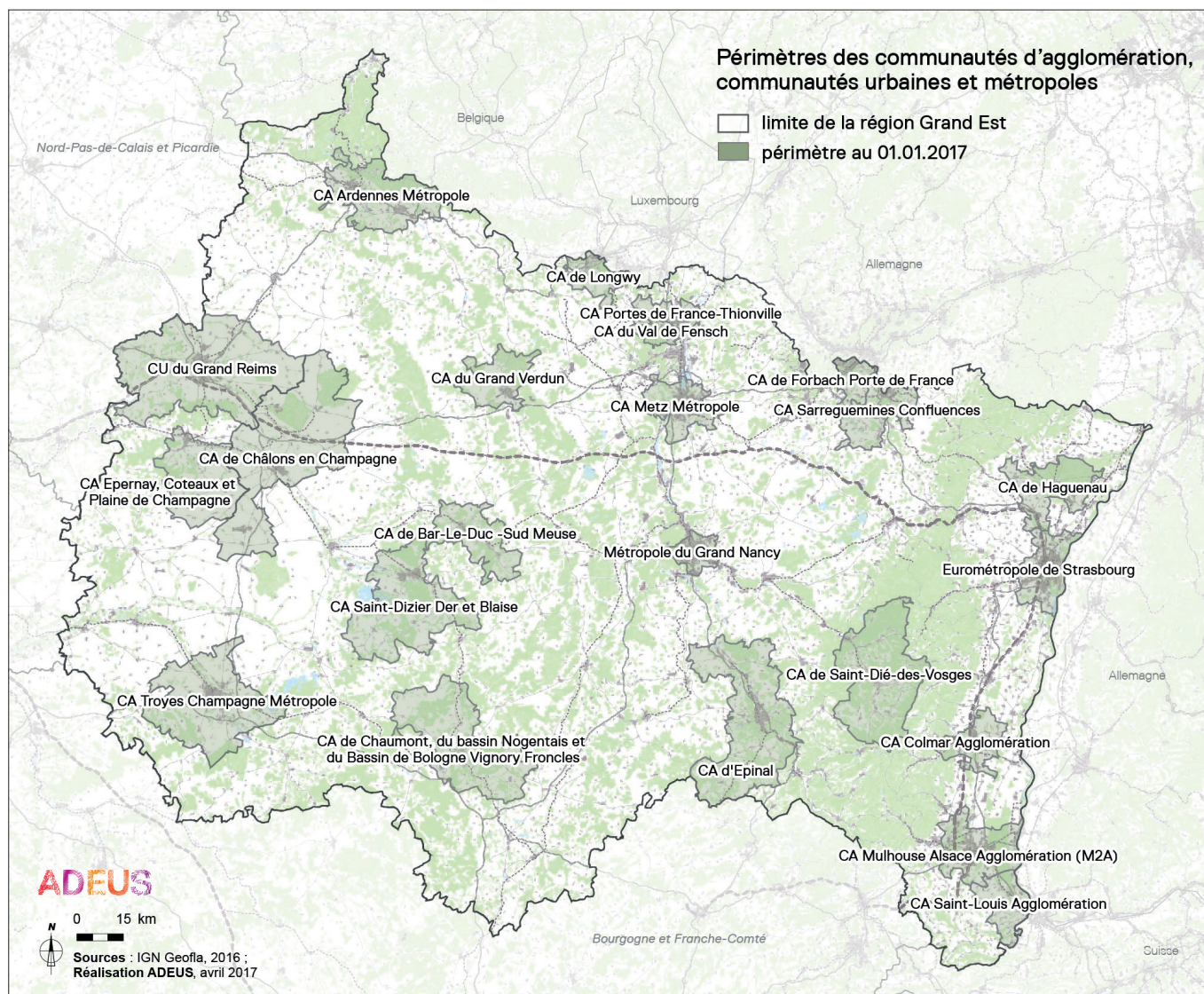
remettre en cause le développement d'activités nouvelles sur des espaces non urbanisés.

Le SRADDET pourrait insister sur le **renforcement des centralités** en prévoyant un soutien appuyé aux centres-villes historiques et au commerce qui y est installé afin qu'un maillage territorial adapté soit pérennisé pour conserver un niveau de service suffisant, notamment en zone rurale.

La question de la **structuration économique des territoires** et de la répartition des actions à mettre en œuvre sera aussi importante à traiter.







Les « 23 agglomérations » désignent les Communautés d'agglomérations, métropoles et communauté urbaine de la Région Grand Est.



Mars 2017

Analyse et rédaction : **Alexandra Poidevin**, SCALEN
 Traitement statistique : **Marie Charlotte Devin**, AGURAM
 Cartographie : **Fanny Chailloux**, ADEUS
 Mise en page : **ADEUS**